

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 392

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de suppression vise à marquer notre désaccord avec la mise en place d'expérimentations telles que le gouvernement les envisage. Nous considérons que rétablir la liberté pédagogique des enseignant-e-s et leur assurer une formation sur les différentes méthodes pédagogiques serait beaucoup plus pertinent. En outre, le travail en commission a supprimé un alinéa qui était pourtant essentiel et prévoyait un « accès aidé à une école ou à un établissement ne pratiquant pas une telle expérimentation garanti aux élèves dont les familles le désirent ».